

A DIAG EXPERT

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 2 000 euros

Siège social : 22 Rue Francis Davso, 13001 Marseille

Siège de liquidation : 22 Rue Francis Davso, 13001 Marseille

910 801 752 R.C.S MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **DU 31 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 31 décembre,
A 15 heures,

Monsieur Abdelkrim AOUADJ,
demeurant 22 Rue Francis Davso, 13001 Marseille,
Associé unique et liquidateur de la société SAS A DIAG EXPERT,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Abdelkrim AOUADJ, associé unique et liquidateur de la société SAS A DIAG EXPERT en liquidation, constate que l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, lui ont permis d'établir le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde négatif de 99 euros.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Abdelkrim AOUADJ, associé unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué.

TROISIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Abdelkrim AOUADJ donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société SAS A DIAG EXPERT dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Abdelkrim AOUADJ

